



Département de l'Oise
 Arrondissement de Clermont
 Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS
 DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 DU
 23 JANVIER 2023**

OBJET : Crédation de 3 postes d'Animateurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe, contractuels, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein du Service Accueils et Loisirs à compter du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur GUÉTROT, Madame PLESSIER, Monsieur OULD AHMAD TALEB, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFADAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
 Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
 Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur NÉRIN, absent.
 Madame LENOIR, absente.
 Monsieur CORTÈS, absent.
 Madame MOREL, absente.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant la mise en place d'activités d'animation au sein du Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Restauration Sociale, entraînant un accroissement temporaire d'activité tout au long de l'année,

Considérant que pour l'année 2022, le recours à ce type de contrat a eu un effet positif sur l'organisation du service et le service public rendu,

Considérant que l'organisation, la mise en place et l'accroissement de ces activités nécessitent la création de 3 postes d'animateurs principaux de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,

Le rapport de Monsieur MAUGER, entendu,

Délibère

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité :

- 3 postes d'Animateurs principaux de 2^{ème} classe ayant des fonctions de Directeurs, contractuels, à temps complet,

Article 2 : de fixer la rémunération comme suit :

- par référence à l'indice majoré 363 de la Fonction Publique Territoriale,

Article 3 : de fixer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), par référence à celui attribué au personnel communal,

Article 4 : d'autoriser ces agents à effectuer, à la demande du Responsable de Service, des heures supplémentaires récupérées ou rémunérées par référence :

Article 5 : Les agents recrutés devront justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de l'Animation.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité



Date de convocation : 16/01/2023

Date de l'affichage : 27/01/2023

N° : 07/23

La secrétaire de séance


Brigitte BÉRAULT

Le Maire,
PHILIPPE MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

